

## **Dispositions pour l'organisation de l'enseignement à distance consécutive à la suspension complète de l'enseignement présentiel**

du 16 mars 2020, 17h00

*(ces dispositions pourront être réactualisées en fonction de l'évolution de la situation)*

### **Objectif général**

Comme annoncé le vendredi 13 mars, la HEP-VS assure la continuité de ses enseignements exclusivement sous la forme d'« un enseignement à distance » à partir du 23 mars 2020 et ceci jusqu'à la fin du semestre de printemps 2020.

L'objet des présentes dispositions est de définir les conditions de réalisation d'un enseignement à distance permettant aux étudiantes et étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage fixés pour le semestre de printemps 2020.

### **Phase de préparation**

Pour permettre le passage à un dispositif à distance, les cours sont supprimés du 16 au 20 mars 2020 ainsi que pour les cours post-grades placés sous la responsabilité de la HEP-VS et relevant de programmes interinstitutionnels (CAS PF, PIRACEF, DiDro, PCEO, Master en didactique disciplinaire).

Durant cette phase, le personnel enseignant donne la priorité à la mise en place des enseignements à distance.

### **Démarche**

La mise en œuvre d'un enseignement à distance est une opération complexe qui requiert du temps pour sa conception, son organisation et sa réalisation. La HEP-VS dispose certes d'une grande expertise dans l'enseignement à distance mais la Direction compte sur la solidarité entre pairs pour faciliter la mise en place du dispositif.

L'équipe MITIC est en train d'organiser les modalités d'un soutien aux formatrices et formateurs qui en auraient besoin. Les Responsables de filière récoltent les besoins transmis ensuite à l'équipe MITIC. Cette dernière prendra directement contact avec les formatrices et formateurs concerné-e-s.

### **Formation pratique**

La formation pratique est suspendue pour l'instant. Des dispositions seront prises à ce sujet et les informations complémentaires sur les tâches à effectuer par les étudiantes et les étudiants pour obtenir les crédits ECTS seront envoyées par les Responsables de filière.

### **Session d'examens finaux**

Les Responsables de filière analysent les alternatives possibles et communiqueront sur la question au début du mois d'avril au plus tard.

### **Formation continue**

Tous les cours offerts par le domaine de la formation continue sont suspendus jusqu'à nouvel avis.

### **Activités du personnel enseignant**

Les taux d'occupation sont maintenus tels que prévus dans les feuilles de charges annuelles. Ces dernières ne seront pas modifiées jusqu'à la fin de l'année académique. La Direction demande cependant que le personnel enseignant rédige un plan d'action individuel qui permet de moduler les activités en fonction de la situation particulière actuelle. Le canevas que vous recevrez prochainement doit être envoyé à [Anstellungen.Engagements@hepvs.ch](mailto:Anstellungen.Engagements@hepvs.ch) pour **le 23 mars au plus tard**. Ce plan d'action sera analysé par la Direction en collaboration avec les Responsables de filière concernés. L'objectif est de pouvoir prioriser les différentes activités à entreprendre et d'établir un plan d'action institutionnel jusqu'à la fin de l'année académique.

### **Le service administratif**

Le service administratif continue de fonctionner sur place ou à distance mais en effectif réduit. En cas de besoins urgents, les demandes doivent être formulées auprès des responsables de filière.

### **Maladie**

En cas de maladie, il vous est demandé d'avertir immédiatement Mme Pascale Buehler, responsable RH à l'adresse [rh@hepvs.ch](mailto:rh@hepvs.ch).

St-Maurice et Brig, le 16 Mars 2020

La Direction de la HEP-VS